

SITE NATUREL DES MASSIFS DE CRUSSOL-SOYONS

Programme unique de gestion 2014 - 2018

**Site Natura 2000 FR 820-1662
Espace Naturel Sensible du département de l'Ardèche
Site « Contrat Corridor » de la Région Rhône-Alpes
Site Naturel de la Communauté de communes Rhône-Crussol**

juillet 2014

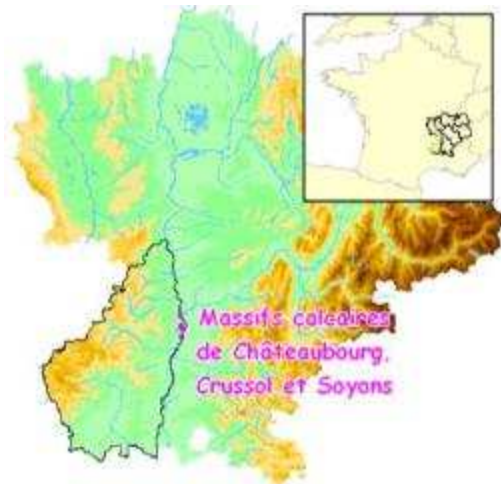
Sommaire

SOMMAIRE.....	2
PRESENTATION DU SITE	3
ENJEUX MAJEURS DES MASSIFS DE CHATEAUBOURG, CRUSSOL ET SOYONS	4
Les habitats naturels.....	4
La flore.....	6
La faune	7
Le rôle social du site.....	9
CONTEXTE ET HISTORIQUE DU SITE	10
LA POLITIQUE ESPACE NATUREL SENSIBLE DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE.....	11
LE DOCUMENT UNIQUE DE GESTION 2009 - 2013	12
PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME UNIQUE 2014 - 2018	13
Mise en œuvre et animation du programme	13
FICHES ACTIONS	15
Axe 1 – Amélioration des connaissances, évaluation et suivis scientifiques	15
Axe 2 – Restauration et gestion des habitats et des espèces.....	26
Axe 3 – Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation.....	34
Axe 4 : Mise en œuvre et animation du programme	40
PLANS DE FINANCEMENT ANNUELS	41

Présentation du site

Les massifs de Crussol, Soyons, Cornas et Châteaubourg se situent dans la moyenne vallée du Rhône, à hauteur de Valence, à l'est du département de l'Ardèche, en limite avec le département de la Drôme.

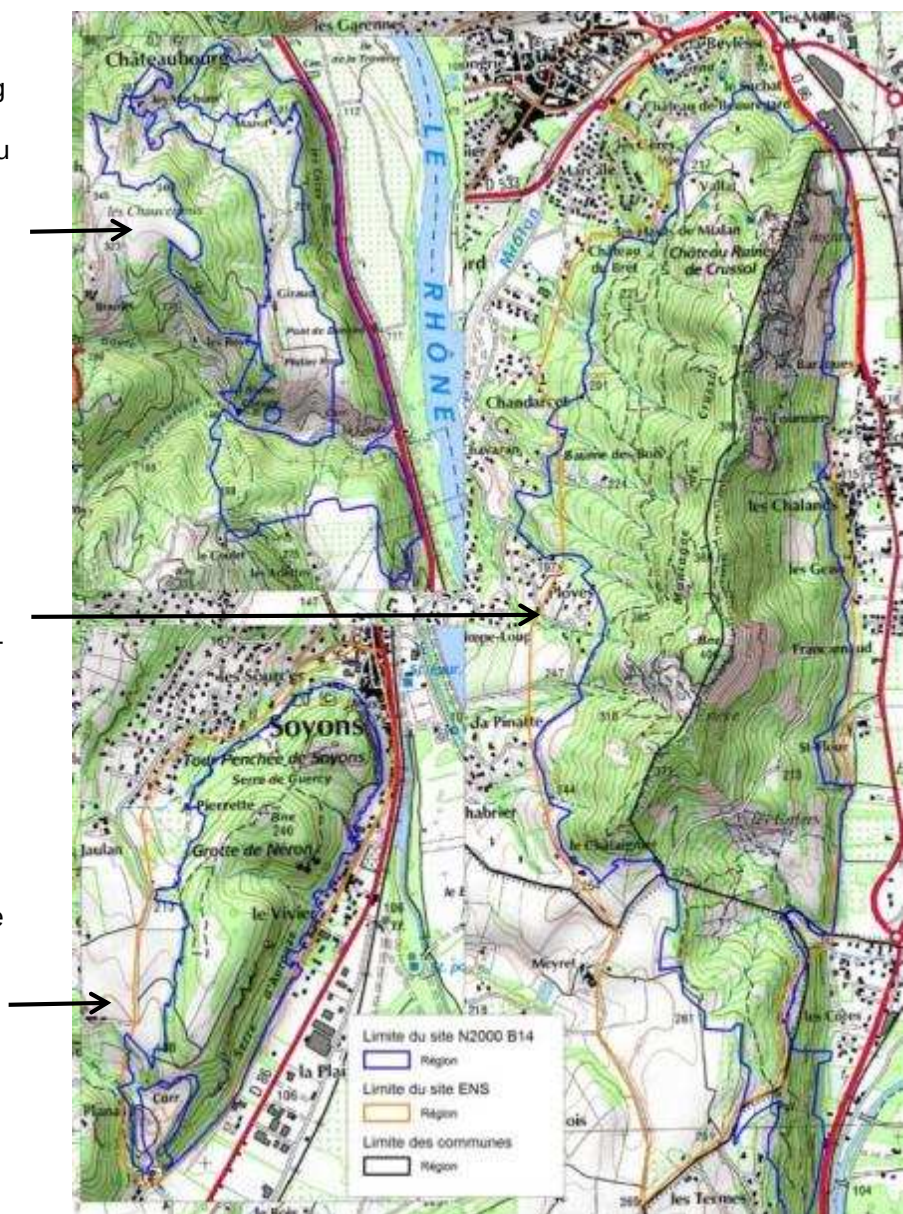
Ils s'étendent sur près de 550 ha sur les communes de Châteaubourg, Cornas, St Péray, Guilhaierand-Granges, Soyons et Toulaud, et, sont répartis sur 3 zones (du Nord au Sud) :



- 1) Massif de Châteaubourg
(155 ha environ) : massif
calcaire de 3 km environ du
nord-nord-ouest au sud-
sud-est ; Combe de la
Goule et pentes dominant
le Rhône
Communes de Cornas et
Châteaubourg
Altitude de 110 à 300 m

- 2) Montagne de Crussol
(320 ha) : massif calcaire
de 4,3 km environ du nord
au sud
Communes de Guilherand-
Granges, St P  ray et
Toulaud
Altitude de 110    410 m

- 3) Massif de Soyons
(75 ha) : massif calcaire de
1,8 km environ du nord-
nord-est au sud-sud-ouest
Serres de Guercy et
d'Aurouze
Communes de Soyons et
Charmes sur Rhône
Altitude de 110 à 250 m



Enjeux majeurs des massifs de Châteaubourg, Crussol et Soyons

Les montagnes de Soyons, Crussol et Châteaubourg constituent **les massifs calcaires les plus au nord de la vallée du Rhône**. Les conditions chaudes et sèches créées par le climat et accentuées par le substrat, permettent, dès cette latitude, l'implantation d'un **grand nombre d'espèces animales et végétales méditerranéennes**. Sa situation le long de la vallée du Rhône et à la limite des départements de l'Ardèche et de la Drôme, lui confère un **intérêt régional en tant que corridor et/ou réservoir de biodiversité pour les espèces méditerranéennes** (orchidées, papillons, reptiles, oiseaux...)

Les habitats naturels

Les pelouses sèches à orchidées

L'un des principaux enjeux en termes de milieu naturel est **les pelouses sèches sur calcaire** inscrites à la Directive Européenne Natura 2000 (Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire). Ces pelouses abritent de **nombreuses orchidées (plus de 40 espèces recensées)**, dont certaines bénéficient de protection réglementaire nationale ou régionale. Elles constituent ainsi un des **sites à orchidées les plus remarquables de Rhône-Alpes**.



Le Val d'enfer (Crussol)



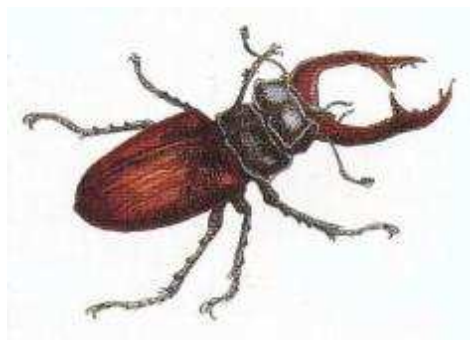
Pentes du château de Crussol

La chênaie verte méditerranéenne

Un autre enjeu en terme d'habitat est la **chênaie verte** dont une partie sur Soyons est classé en tant **qu'habitat d'intérêt communautaire de la Directive**. Elle est à ce titre le témoin de l'influence méditerranéenne sur ce territoire et constitue la **chênaie verte typiquement méditerranéenne** la plus septentrional de la vallée du Rhône. Cette chênaie est ainsi l'habitat de nombreux coléoptères forestiers dont **le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne**, tous deux espèces protégées en France et faisant partie de la Directive Habitats.



Chênaie verte (Soyons)



Lucane cerf-volant

Les falaises calcaires et les grottes

Les rochers et falaises calcaires de grandes tailles constituent un **habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables** comme le **Hibou Grand-Duc**, le **Faucon pèlerin** ou encore le **Merle bleu**. Ce sont les seules falaises calcaires du secteur et sont très souvent utilisés par les rapaces en migration ou local pour prendre de l'altitude grâce aux thermiques (**Vautour fauve**, **Milan noir...**). Les grottes constituent également un **habitat privilégié pour de nombreuses espèces de chauves-souris** d'autant plus que les massifs de Crussol-Soyons-Châteaubourg sont les seuls dans ce secteur de la vallée du Rhône.



Les crêtes (Crussol)



Hibou grand-duc

Les prairies humides et bas-marais

Les zones de marnes forment par endroit **des prairies humides intéressantes** qui abritent une flore riche et atypique. C'est notamment le cas de l'orchidée « **Spiranthe d'été** » ou encore de la fougère « **Ophioglosse vulgaire** », toutes deux rares et protégées au niveau national, et qui sont présentes sur Crussol. Leurs stations isolées constituent ainsi des **zones réservoirs intéressantes en termes de corridors écologiques pour ces deux espèces**.



Prairie humide (Crussol)



Spiranthe d'été

La flore

Le site abrite une flore importante qui présente des enjeux aussi bien nationaux que régionaux avec de nombreuses espèces protégées :

Nom	Nom scientifique	Statut*
Cytise à longues grappes	<i>Cytisus ratisbonensis</i>	PN
Corbeille d'argent à gros fruits	<i>Hormatophylla macrocarpa</i>	PN
Scabieuse blanchâtre	<i>Scabiosa canescens</i>	PN
Ophrys aurélien	<i>Ophrys bertolonii ssp bertolonii</i>	PN
Ophrys de la Drôme	<i>Ophrys bertolonii subsp. saratoi</i>	PN
Orchis parfumé	<i>Anacamptis coriophora</i>	PN
Orchis de Provence	<i>Orchis provincialis</i>	PN
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	PN
Orchis tridenté	<i>Neotinea tridentata</i>	PR
Biscutelle à feuilles de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia</i>	PR
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	PR
Micrope dressé	<i>Bombacilaena erecta</i>	PR
Inule Suisse	<i>Inula helvetica</i>	PR
Esparcette des sables	<i>Onobrychis arenaria</i>	PR
Ophioglosse vulgaire	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	PR
Grand éphédre	<i>Ephedra nebrodensis</i>	RR
Ophrys des lupercals	<i>Ophrys lupercalis</i>	RR

* PN = protégé au niveau national ; PR = protégé au niveau régional ; RR : rareté régionale

La plupart de ces espèces végétales sont inféodées aux pelouses sèches.



Ophrys de la Drôme (Crussol)



Biscutelle à feuilles de chicorée

La faune

Les chauves-souris

Douze espèces de **chauves-souris** ont été contactées sur les massifs de Crussol et Soyons, toutes sont protégées en France. Parmi les espèces les plus remarquables inscrites à la Directive Habitats, nous pouvons citer : **le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, la Barbastelle ou encore le Grand murin**. Une **colonie de 300 individus de Grand murin** était notamment présente sur Châteaubourg dans les années 90. Le Grand et le Petit rhinolophe utilisent les **grottes de Soyons comme gîte hivernal**. Le site de Crussol-Soyons présente alors un fort attrait pour ce groupe faunistique du fait de ces nombreux **habitats de chasse (pelouses sèches) et des gîtes potentiels (grottes, falaises)**.



Grotte de Néron (Soyons)



Grand murin

Les oiseaux

Des **oiseaux** inscrits à la Directive communautaire nichent sur le site ou à proximité, tels **la Bondrée apivore, le Circaète Jean le Blanc, le Grand Duc d'Europe, le Milan noir, le Faucon hobereau, le Grand corbeau, le Pipit rousseline, la Pie-grièche écorcheur, le Bruant ortolan, l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou**. Le Merle bleu et la Fauvette mélanocéphale sont à Crussol en limite d'aire de répartition. Le site constitue un territoire de chasse privilégié pour le Circaète Jean-le-Blanc et l'Engoulevent d'Europe du fait de la présence de nombreuses pelouses sèches.



Circaète Jean-le-Blanc



Merle bleu



Engoulevent

Les reptiles

Le **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**, le **Lézard vert (*Lacerta bilineata*)**, et la **Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)** ont été inventoriés sur les massifs de Crussol et Soyons ; ils sont inscrits à l'annexe IV de la Directive européenne Habitats. C'est néanmoins la présence du **Lézard ocellé (*Timon lepidus*)**, qui trouve en Ardèche la limite nord de son aire de répartition, qui rend le site intéressant pour les **reptiles**. Qualifié de méditerranéen, le Lézard ocellé fréquente tout particulièrement les pelouses sèches sur calcaire, les pieds de falaise ensoleillée avec une végétation rare ou broussailleuse. Le Lézard ocellé a le statut d'espèce vulnérable (Maurin & Keith, 1994). Il a été vu ces dix dernières années sur Crussol et Châteaubourg.



Lézard ocellé



Couleuvre verte et jaune

Les papillons

L'**Azuré du serpolet** et la sous-espèce provinciale du **Damier de la Succise** sont deux **papillons** d'intérêt communautaire (Annexes IV et II) qui fréquentent les pelouses sèches des Massifs de Crussol et Soyons. La sous-espèce provinciale du Damier de la Succise ne présente cependant pas d'enjeu de conservation dans la zone méditerranéenne où elle n'est pas rare mais le site constitue une population ressource importante pour l'espèce.



Damier de la Succise



Azuré du Serpolet

Les coléoptères

Le **Grand Capricorne** et le **Lucane cerf-volant** sont deux **coléoptères** présents sur les massifs de Crussol et Soyons, inscrits à la Directive communautaire Habitats (annexe II). Témoins de forêts peu exploitées, ils ne sont pas rares, voire localement abondants, en zone méditerranéenne. Leur présence est néanmoins importante en termes de répartition de l'espèce.

Le rôle social du site

L'autre **enjeu principal** des massifs de Crussol et Soyons est leur **rôle social**. En effet, le massif de Crussol accueille plus de **90 000 visiteurs d'avril à septembre**. Ce rôle fait alors partie intégrante du site qu'il faut prendre en compte dans sa gestion.

L'enquête de fréquentation réalisée en 2013 par la communauté de communes dans le cadre du plan de gestion 2009-2013, a donné les résultats synthétiques suivants :

Massif de Soyons	Massif de Crussol
Fréquentation estivale	Fréquentation au printemps et en été Flux journaliers importants les dimanches et jours fériés de mai à août
Public familial varié (touristes et habitués)	Public familial d'habitues
Pas de donnée quantitative	Près de 90 000 passages comptés de mai à septembre, principalement vers le château
Site attractif du fait de son caractère historique dans un cadre naturel et paysager remarquable	Site attractif du fait de la possibilité de se ressourcer dans un cadre naturel à proximité de leur lieu d'habitation
Public globalement satisfait	
Reconnaissance de la richesse écologique du site	
Méconnaissance voire ignorance des politiques publiques de préservation des espaces naturels (ENS, Natura 2000...)	

Ces résultats ont été comparés avec ceux de l'enquête de 2005 afin d'évaluer le précédent programme. Le massif de Crussol est considéré comme un site de détente et de promenade et non comme un site naturel fragile et protégé. Le but de l'axe 3 « Sensibilisation et communication » est alors de changer cette représentation du site par la population locale.

Les massifs de Crussol et Soyons possèdent également d'autres intérêts sur les aspects géologique, historique et archéologique : « couche géologique du Crussolien », château de Crussol, Tour penchée de Soyons...



Château de Crussol



Tour penchée de Soyons

Contexte et historique du site

Les massifs de Châteaubourg, Crussol et Soyons sont concernés tout ou partie par plusieurs protections réglementaires :

- un **site classé** incluant le Château de Crussol et ses abords (environ 75 ha),
- un **site inscrit** autour du Château de Crussol (environ 45 ha),
- des grottes classées à l'**Inventaire des Monuments Historiques** : les grottes de Néron (Soyons) dont le périmètre de protection inclut une partie du site B14,
- un **Espace Naturel Sensible** du Département de l'Ardèche depuis 2001,
- un **Contrat Biodiversité** de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique régionale, depuis 1998,
- un **site Natura 2000** (FR820 1662) dont le document d'objectifs a été élaboré en 2000 et 2001, et validé début 2002.
- un **réservoir de biodiversité** du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

La mise en œuvre de certaines actions a débuté dès 2002 dans le cadre d'un soutien de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes. En 2004, les massifs de Crussol et Soyons se sont inscrits au sein d'un **programme européen Life** (L'instrument Financier pour l'Environnement), aux côtés de 15 autres sites en Rhône-Alpes.

C'est à l'occasion de ce programme, que la **communauté de communes Rhône-Crussol (CCRC), le Conseil Général de l'Ardèche, la Région Rhône-Alpes et l'Etat français se sont associés** pour réaliser, valider et soutenir un plan d'actions de préservation, de gestion et de valorisation du site naturel des massifs de Crussol-Soyons, appelé « Document unique de gestion 2009-2013 ».

Pour ce programme, la **communauté de communes Rhône-Crussol** a été le **coordinateur et l'animateur** de la mise en œuvre du **document unique** qui constituait à la fois le fil conducteur de la gestion et de la mise en valeur des massifs de Châteaubourg, Crussol et Soyons pour :

- la CCRC en tant que site naturel d'intérêt communautaire,
- le CG07 dans le cadre de sa politique ENS,
- la Région RA dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité
- l'Etat (DDT 07) dans le cadre de Natura 2000.

La politique Espace Naturel Sensible du Département de l'Ardèche

L'article L. 142-1 du Code de l'Urbanisme précise que les Départements sont compétents pour "préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels (...)" et "élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...)".

A ce titre, le Département de l'Ardèche a donc pris en charge la compétence ENS en 1995. Cette prise de compétence permet au Département :

- d'acquérir et d'entretenir un espace naturel sous réserve de son ouverture maîtrisée au public ;
- de réaliser des études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public ;
- de réaliser les travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques ;
- de prélever sur les permis de construire, sur la totalité du territoire du département, la taxe d'aménagement. Cette taxe est perçue au profit du Département en tant que recette grevée d'affectation spéciale pour financer les actions listées ci-dessus ;
- d'instituer des zones de préemption, en concertation avec les communes concernées.

A défaut d'être un outil réglementaire, la politique des ENS est donc avant toute autre chose, un outil foncier au service de la préservation de la biodiversité.

L'année 2013 est marqué par l'engagement du Département de l'Ardèche dans un nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS « horizon 2020 »).

Ce nouveau schéma, présenté à l'assemblée départementale lors de l'examen du budget primitif de l'année 2014, a pour objectif de protéger et mettre en valeur le "Capital nature" du Département.

Il s'appuie autant sur des valeurs économiques (on parlera alors des "services écosystémiques" produits par la nature), que sur un engagement politique de préservation d'un patrimoine naturel que le Département a traduit en prenant la compétence légale ENS et en mobilisant les financements dédiés inscrits au Code de l'Urbanisme.

L'ambition donnée doit aussi permettre au Département de s'inscrire dans le contexte national et régional.

Dans le cadre de nouveau SDENS, le Département a réaffirmé son souhait de trouver les moyens d'une gouvernance unifiée entre les différentes politiques publiques de préservation des patrimoines naturels. L'objectif poursuivi relève autant d'une simplification du paysage institutionnel pour le citoyen que d'un objectif de bon niveau de financement des actions proposées par les porteurs de projets.

Le site ENS des massifs calcaires de Crussol et Soyons étant également (pour partie) un site NATURA 2000, le Département souhaite donc accompagner le gestionnaire du site dans la mise en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel, en adéquation et en complémentarité avec les actions relevant de la politique NATURA 2000.

Le document unique de gestion 2009 - 2013

Les massifs de Crussol et Soyons ont deux enjeux majeurs : **les pelouses sèches à orchidées et leur rôle social d'accueil du public** du fait de la proximité avec l'agglomération de Valence.

Les pelouses sèches des massifs de Crussol et Soyons n'ont pas été entretenues depuis plus de 30 ans. Elles sont **en cours de fermeture par la végétation ligneuse** et/ou par l'accumulation de litière. Aux abords du château de Crussol, la surface des pelouses a diminué de 30% entre les années 1940 et 1960, puis de nouveau de plus de 60% entre les années 1965 et 1996, principalement par l'expansion des fourrés et des boisements (calcul réalisé à partir de photographies aériennes).

Les massifs de Crussol et Soyons accueillent plus de **110 000 personnes par an**. Certains comportements anarchiques portent atteinte au site, en particulier aux pelouses sèches à orchidées remarquables (cueillette des fleurs en particulier des orchidées, pratiques des sports motorisés, feux, déchets et ordures sauvages, camping, ...).

Les objectifs de gestion retenus dans le programme 2009-2013 étaient :

- 1 – Restaurer et préserver les pelouses sèches riches en orchidées remarquables**
- 2 – Accueillir et informer le public tout en maîtrisant la fréquentation**

Ces objectifs ont donné lieu à **4 axes de travail** :

- Axe 1 – Connaissances, évaluations et suivis scientifiques
- Axe 2 – Restauration et gestion des habitats et des espèces
- Axe 3 – Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation
- Axe 4 - Coordination du programme, concertation, administratif

Chaque axe a fait l'objet de fiches actions descriptives par année accompagnées d'un plan de financement annuel soutenu par les 4 partenaires : Etat, Région, Département et CCRC.

L'enveloppe globale de ce premier programme de gestion était de 357 040 euros et répartie de la manière suivante :

	2009	2010	2011	2012	2013	Totaux
Région	18 460	16 699	15 120	15 594	17 901	83 774
Cg07	21 417	19 374	17 542	18 092	20 769	97 193
Etat	22 467	20 324	18 402	18 979	21 787	101 959
CCRC	16 331	14 773	13 376	13 796	15 837	74 115

Totaux	78 675	71 170	64 440	66 460	76 295	357 040
--------	--------	--------	--------	--------	--------	----------------

Prévoir des actions et leurs coûts sur 5 ans était difficile, et afin de pouvoir ajuster les actions et les sommes attenantes le cas échéant, il a été convenu qu'une demande de financement par an devait être réalisée l'année n-1. Ces ajustements ont été fait par la CCRC lors des comités de pilotage annuels de fin d'année qui présente le bilan de l'année passée et propose les actions pour l'année suivante. L'enveloppe sur 5 ans et un certain équilibre annuel des dépenses et par financeur devaient néanmoins être respectés.

Le bilan de ce programme fera l'objet d'un rapport plus détaillé courant 2014.

Proposition d'un nouveau programme unique 2014 - 2018

Les membres du comité de pilotage ont été invités en juin 2013 afin de participer aux groupes de travail pour l'élaboration d'un nouveau programme unique de gestion. Un premier bilan du document unique 2009 - 2013 a ainsi été présenté à cette occasion afin de discuter ensemble des nouvelles actions à mettre en place ou à améliorer. En premier lieu, il a été convenu de garder le fonctionnement et les axes de travail actuels. Le nouveau programme unique de gestion se décline ainsi par axes de travail et par fiches actions accompagnées d'un plan de financement annuel tout comme le précédent programme 2009-2013. Il ne constitue pas un document unique de gestion qui regroupe le document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) et le document de programmation du site ENS (DOCPROG) comme nous l'aurions souhaité mais il correspond plutôt à un programme de financement sur 5 ans. La mise à jour du DOCOB et sa mise en commun avec le DOCPROG sera réalisée régulièrement par le chargé de mission. Un stagiaire en Master 2 pourra éventuellement être missionné pour cette action.

Mise en œuvre et animation du programme

Le programme unique de gestion sera mis en œuvre principalement par la Communauté de communes Rhône-Crussol mais d'autres maîtres d'ouvrage pourront éventuellement porter certaines actions comme par exemple le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) pour l'action « Suivi des pelouses sèches ». Dans ce cas, la demande de subvention devra être réalisée par le maître d'ouvrage et en concertation avec la CCRC. Pour les questions foncières, les communes concernées et/ou le CG07 pourront être maîtres d'ouvrage et devront se concerter régulièrement.

Une personne employée par la CCRC sera ainsi chargée de la mise œuvre de ce programme (voir fiche action 4.1). Son temps de travail sera réparti de la façon suivante : 80 % sera consacré à cette mission d'animation du site Natura 2000/ENS et 20 % pour d'autres actions propres à la CCRC.

La demande de subvention sera réalisée l'année n-1 en novembre ou décembre comme lors du précédent document unique. Prévoir des actions de gestion et de valorisation sur 5 ans reste un exercice difficile, des actions qui semblent pertinentes actuellement, pourront devenir obsolètes ou mal adaptées ou trop difficiles à mettre en œuvre dans quelques années.

Aussi les financeurs acceptent qu'une certaine souplesse de programmation soit introduite annuellement lors de la demande de financement :

- le bilan annuel des actions permettra d'ajuster annuellement la programmation de l'année suivante,
- certaines actions seront abandonnées et remplacées par d'autres ayant la même finalité mais paraissant plus pertinentes,
- certains coûts des actions seront réévalués et compensés avec d'autres actions tout en restant proche de l'enveloppe annuel pour chaque financeur
- de même, la description succincte des actions (cf. fiches actions) n'est qu'indicative et pourra être précisée annuellement.

Ces ajustements annuels seront proposés par la CCRC lors du COPIL de fin d'année, auquel les 4 financeurs participent. L'enveloppe sur 5 ans et un certain équilibre annuel des dépenses et par financeur seront néanmoins respectés.

En cas de désengagement de l'un des financeurs, le programme annuel sera réajusté avec les autres financeurs afin de trouver une solution (compensation par les autres financeurs, suppression ou réajustement de certaines actions, recherche d'autres financeurs...).

Pour toutes les actions du programme et lors de la demande annuelle de subvention, il sera possible de rajouter éventuellement un nouveau financeur sur certaines actions comme par exemple la société Cemex en ce qui concerne la géologie ou les chauves-souris. La somme ainsi économisée sera alors réinjectée sur d'autres actions qui auraient été sous-évaluées.

La demande de paiement sera réalisée annuellement, dans la mesure du possible en juin de l'année n+1, le temps pour le chargé de mission de rassembler toutes les pièces justificatives et de terminer certaines actions. En effet, le rendu de certains rapports d'étude prennent parfois du temps et ne sont validés qu'au printemps suivant. Le règlement de la facture peut ensuite prendre plusieurs semaines.

Le financement global du programme sera réparti de la manière suivante :

Programme de financement 2014 - 2018

	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
		%	€	%	€	%	€	%	€
Total 2014	71 100	0,00%	0,00	46,01%	32 715,00	34,03%	24 195,00	19,96%	14 190,00
Total 2015	97 250	19,89%	19 342,50	30,69%	29 842,50	26,31%	25 585,00	23,13%	22 480,00
Total 2016	71 700	21,35%	15 305,00	27,06%	19 405,00	33,57%	24 070,00	18,02%	12 920,00
Total 2017	73 800	21,59%	15 930,00	27,01%	19 930,00	33,47%	24 700,00	17,94%	13 240,00
Total 2018	84 000	21,52%	18 080,00	28,55%	23 980,00	30,52%	25 640,00	17,40%	16 300,00

TOTAL	397 850	68 658	125 872,50	124 190	79 130,00
TAUX GLOBAL	100%	16,87%	31,86%	31,58%	19,29%

La répartition financière entre les axes de travail sera la suivante. L'axe 2 présente une particularité car il sera en partie financé grâce à des Contrats Natura 2000 qui n'entrent pas dans la répartition financière précédente. Ils apparaissent néanmoins dans le tableau suivant afin de montrer un certain équilibre entre les axes de travail. Le total est ainsi différent du programme 2014 – 2018.

Il est également prévu avec l'action concernant l'animation foncière une provision de 10000 € chaque année pour l'acquisition de nouvelles parcelles. Cette provision n'apparaît pas sur les deux tableaux car elle ne sera dépensée qu'en fonction des opportunités d'achat qui se présenteront.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Axe 1	18 000 €	29 000 €	18 000 €	20 000 €	30 000 €	115 000 €
Axe 2	15 000 €	15 100 €	3 300 €	3 400 €	3 600 €	86 400 €
CN2000	- €	- €	12 000 €	22 000 €	12 000 €	
Axe 3	7 500 €	22 750 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	90 250 €
Axe 4	30 600 €	30 400 €	30 400 €	30 400 €	30 400 €	152 200 €
	71 100 €	97 250 €	83 700 €	95 800 €	96 000 €	443 850 €

FICHES ACTIONS

Axe 1 – Amélioration des connaissances, évaluation et suivis scientifiques

L'objectif de cet axe de travail est d'améliorer les connaissances sur le site. De nombreux groupes faunistiques ont été inventoriés ou suivis les années précédentes, ces derniers feront alors l'objet d'un suivi afin d'estimer l'état de leur population et ainsi évaluer la gestion mise en place en leur faveur sur le site. Il s'agit notamment des oiseaux avec la méthode des IPA ou encore des orchidées. D'autres groupes, au contraire, n'ont pas fait l'objet d'études approfondies comme les coléoptères forestiers ou encore les orthoptères (criquets et sauterelles). Les études mises en place correspondront alors à un inventaire et/ou à une évaluation de l'état de leur population si une méthode comparative et reproductible existe.

Les études et les suivis se feront en général sur l'ensemble du site y compris Châteaubourg qui ne fait pas partie de l'ENS, afin d'avoir une vision globale du site.

Site naturel des massifs de Crussol - Soyons

Action 1.1

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.1 : Inventaire des coléoptères forestiers

Priorité : 3

Objectifs à court terme :

- Réaliser un inventaire des coléoptères forestiers afin de définir la valeur patrimoniale de la forêt
- Essayer de définir la répartition et d'évaluer la population du Lucane cerf-volant et du Grand capricorne

Objectifs à long terme :

- Résultats pouvant servir de référence pour l'évaluation de l'habitat forestier et des populations de Lucane cerf-volant et de Grand capricorne

Espèces ou habitats visés :

- Habitats forestiers
- Coléoptères forestiers dont Lucane cerf-volant et Grand capricorne

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Synthèse des connaissances, analyse bibliographique
- Pose de pièges par le prestataire et relevés réguliers par le chargé de mission pendant 2 à 3 ans
- Envoi pour identification au prestataire
- Evaluation de la valeur patrimoniale des forêts en fonction des résultats (nombre d'espèces, quantité...)
- Réalisation de cartes de répartition du Lucane cerf-volant, du Grand capricorne et d'autres espèces de la Directive Habitats identifiées
- Rédaction de fiche pour les espèces citées précédemment et évaluation de leur population locale

Références :

- Etude entomologique du DOCOB, OPIE 2000
- Etude des coléoptères forestiers de la RN des Gorges de l'Ardèche, SGGA 2008

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, CG07

Plan de financement :

Etude réalisée en deux tranches

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	7 500,00 €	0%	0 €	55%	4 125,00 €	35%	2 625,00 €	10%	750,00 €
2015	7 500,00 €	35%	2 625,00 €	20%	1 500,00 €	30%	2 250,00 €	15%	1 125,00 €

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances**Action 1.2** : Suivi des pelouses sèches

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des pelouses sèches en fonction du mode de gestion et de l'évolution naturelle
- Essayer d'évaluer l'impact de la fréquentation du site sur les orchidées

Objectifs à long terme :

- Suivi permettant d'optimiser les modes de gestion en cours et d'évaluer l'état de conservation des pelouses sèches patrimoniales sur le site

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches
- Orchidées

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Mise en place de placettes de suivis phytosociologiques dont zones témoins sans gestion et fréquentés par le public avec mise en défend
- Relevés tous les deux ans

Références :

- Suivi des milieux naturels sensibles de Rhône-Alpes CBNMC 2007
- Cahier d'habitats Natura 2000

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Rhone Crussol ou CBNMC**Maitrise d'œuvre :** CBNMC**Partenaire technique :** CBNMC, CEN, CG07**Plan de financement :**

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	3 000,00 €	0%	0 €	55%	1 650,00 €	35%	1 050,00 €	10%	300,00 €
2016	3 000,00 €	30%	900,00 €	25%	750,00 €	30%	900,00 €	15%	450,00 €
2018	3 000,00 €	30%	900,00 €	25%	750,00 €	30%	900,00 €	15%	450,00 €

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.3 : Etude géologie

Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Faire l'état des lieux des connaissances sur la géologie du site
- Améliorer les connaissances sur la géologie du site
- Proposer des actions de mise en valeur du patrimoine géologique (sentier, panneau, maquette...)

Objectifs à long terme :

- Avoir un maximum d'outils pédagogique sur la géologie afin de toucher un public varié dont les collégiens

Espèces ou habitats visés :

- Milieux rocheux et grottes
- Chauves-souris

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Réaliser un inventaire des connaissances géologiques sur le site (collections de fossiles existantes, études ...)
- Mettre à jour la base de données, photographier, décrire et cartographier précisément les cavités sur le site
- Expliquer l'origine de la formation des grottes sur les trois massifs
- Réaliser des schémas en coupe des trois massifs montrant les couches géologiques et expliquer leur intérêt
- Faire des recherches historiques et expliquer la présence des mines de fer sur Soyons
- Réfléchir et proposer des actions de mise en valeur du patrimoine géologique (sentier, panneau, maquette...)
- Mettre en évidence et expliquer l'intérêt géologique du site (couches fossilifères, mines de fer, grottes témoins de l'hydrologie ancienne, four à cristaux...)

Références :

- Association des minéraux et fossiles de Guilhaud-Granges
- Base de données BRGM
- Collectionneur privée : Mr Boseli
- Livre de Balazuc sur les cavités d'Ardèche

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

CG07

Plan de financement :

Etude réalisée en deux tranches

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	7 500,00 €	0%	- €	50%	3 750,00 €	0%	- €	50%	3 750,00 €
2015	7 500,00 €	0%	- €	50%	3 750,00 €	0%	- €	50%	3 750,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.4 : Suivi des populations d'oiseaux

Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des populations d'oiseaux

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis des oiseaux

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats
- Oiseaux de la Directive Oiseau

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Réaliser des IPA comme en 2010 au même endroit
- Réaliser un suivi spécifique pour le Hibou grand-Duc, l'Engoulevent et les rapaces diurnes
- Estimer le nombre de couples et comparer les résultats avec les études précédentes
- Comparer les résultats avec les IPA des études précédentes
- Dégager une tendance évolutive de la guildes des oiseaux (les espèces sont-elles plus forestières qu'auparavant ?) et tirer des conclusions sur la gestion du site (disparition des milieux ouverts ?)
- Expliquer l'évolution de la population le cas échéant

Références :

- Les oiseaux rupestres et de la Directive COCHET 2000
- Le patrimoine naturel de la vallée de la Goule COCHET 1996
- Bilan des connaissances des vallons rhodaniens COCHET 1998
- Suivi de l'avifaune LPO07 2010
- Cahier d'habitats : oiseaux

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2015	14 000,00 €	35%	4 900,00 €	20%	2 800,00 €	20%	2 800,00 €	25%	3 500,00 €

Site naturel des massifs de Crussol - Soyons

Action 1.5

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.5 : Suivi des populations de chauves-souris

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des populations de chauves-souris
- Hiérarchiser les gîtes à chauves-souris et proposer éventuellement des mesures de gestion (fermeture...)

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis des chauves-souris

Espèces ou habitats visés :

- Grottes
- Chauves-souris

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Suivi des gîtes connus sur une année (1 passage par saison)
- Soirée capture au filet et pose d'émetteur le cas échéant afin de trouver une colonie
- Pose d'enregistreurs à différentes endroits du site sur plusieurs nuits et à différentes périodes de la saison d'activité afin d'évaluer l'utilisation du site par les chauves-souris comme zone de chasse

Références :

- Synthèse des connaissances sur les chiroptères ISSARTEL 2002
- Inventaire des chiroptères LPO 2011
- Etude géologie 2014 : recensement des cavités

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CG07

Plan de financement :

Possibilité de rajouter éventuellement un autre financeur : Cemex

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2016	15 000,00 €	30%	4 500,00 €	25%	3 750,00 €	30%	4 500,00 €	15%	2 250,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.6 : Suivi des populations de la flore remarquable

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des populations de la flore remarquable
- Evaluer l'impact de la fréquentation et des modes de gestion sur la flore remarquable

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis de la flore remarquable dont les orchidées

Espèces ou habitats visés :

- Ophrys de la Drôme
- Orchis parfumé
- Orchis à trois dents
- Orchis de Provence
- Ophrys aurélia
- Spiranthe d'été
- Epipactis à feuilles étroites
- Biscutelle à feuilles de chicorée
- Ophioglosse vulgaire
- Grand éphèdre

Localisation :

- Ensemble du site sauf Châteaubourg

Description :

- Comptage et cartographie des stations connues des espèces citées précédemment
- Recherche et comptage de nouvelles stations
- Comparaison des résultats avec les études précédentes

Références :

- Suivi de la flore remarquable 2002, 2006, 2008, 2010, 2012

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

CBNMC, CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2017	12 000,00 €	30%	3 600,00 €	25%	3 000,00 €	30%	3 600,00 €	15%	1 800,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances**Action 1.7** : Suivi des populations de reptiles

Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des populations de reptiles
- Caractériser la population de Lézard ocellé

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis des reptiles

Espèces ou habitats visés :

- Reptiles dont Lézard ocellé

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Continuer l'inventaire des reptiles par de la recherche à vue, éventuellement utiliser la méthode des plaques
- Caractériser la population de Lézard ocellé sur Châteaubourg (pose de pièges, équipement par émetteur...)
- Recherche du Lézard ocellé (à vue et pose de pièges) sur Crussol et au niveau des anciennes données à proximité du site (Mauves, Cornas)

Références :

- PNA du Lézard ocellé 2012-2016
- Inventaire des reptiles ISSARTEL 2006
- Etude et inventaire des reptiles LPO07 2012

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2017	8 000,00 €	30%	2 400,00 €	25%	2 000,00 €	30%	2 400,00 €	15%	1 200,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.8 : Suivi de la fréquentation sur le site

Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Evaluer la fréquentation sur le site (promeneur, randonnée et VTT)
- Evaluer la fréquentation des grottes
- Evaluer la perception du site et la satisfaction des visiteurs à travers une enquête en 2018

Objectifs à long terme :

- Suivi permettant d'évaluer la communication mise en place sur le site et d'évaluer la fréquentation du site
- Suivi permettant d'évaluer l'opportunité ou non de fermer certaines grottes au public afin de préserver les chauves-souris

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats
- Toutes les espèces

Localisation :

Pour les éco-compteurs : Soyons (chemin des grottes, chemin de Pierette, grotte de la Madeleine...), Crussol (chemin de la carrière romaine, chemin du val d'enfer...), Châteaubourg (grotte de la Croix de Châteaubourg...)
Pour l'enquête : parking du château de Crussol et parking des grottes de Soyons

Description :

- Pose tous les ans des éco-compteurs acquis en 2013 et compte-rendu des comptages
- Réalisation d'une enquête de fréquentation et de satisfaction en 2018 par un stagiaire en Master
- Analyse et comparaison des résultats avec les études précédentes
- Evaluation de la gestion du site à travers les résultats de l'enquête

Références :

- Enquête de fréquentation 2005 et 2013
- Etude chauves-souris 2012

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Communauté de communes Rhone Crussol

Partenaire technique :

CG07, office du tourisme

Plan de financement :

Action réalisée tous les ans par le chargé de mission (voir Axe 4 : Animation du site) et par un stagiaire en Master en 2018

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2018	6 000,00 €	15%	900,00 €	50%	3 000,00 €	20%	1 200,00 €	15%	900,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances**Action 1.9 :** Suivi des habitats naturels

Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des habitats naturels

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis des habitats naturels

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Mettre à jour la cartographie réalisée en 2011 à partir de photos aériennes récentes tout en réalisant quelques relevés phytosociologiques de vérification
- Intégrer les résultats du suivi des pelouses sèches du CBNMC dans l'étude
- Evaluer l'état de conservation des habitats naturels selon la méthode du CBNMC
- Mettre à jour le FSD Natura 2000

Références :

- Cartographie des habitats du CREN 2002
- Cartographie des habitats BE Naturalia 2011
- Suivi des pelouses sèches du CBNMC 2014, 2016 et 2018

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique : CBNMC, CG07**Plan de financement :**

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2018	12 000,00 €	30%	3 600,00 €	25%	3 000,00 €	30%	3 600,00 €	15%	1 800,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 1 : Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Action 1.10 : Suivi des populations de papillons de jour

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Evaluer l'évolution des populations de papillons de jour dont le Damier de la Succise et l'Azuré du Serpolet

Objectifs à long terme :

- Résultats permettant d'évaluer la gestion du site vis-à-vis des papillons de jour

Espèces ou habitats visés :

- Damier de la Succise et Azuré du Serpolet

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Comptage en deux passages des individus des 2 espèces citées précédemment sur les secteurs réalisés en 2002, 2009 et 2013

- Comptage des nids de Damier sur les secteurs réalisés en 2014

- Inventaire à vue lors des comptages des autres espèces de papillons de jour

- Evaluation de l'évolution des populations des deux espèces par rapport aux études précédentes

- Proposition de mesures de gestion pas secteurs prospectés

Références :

- Inventaire et suivi des papillons FRAPNA 2002

- Inventaire et suivi des papillons ROZIER 2009

- Inventaire et suivi des papillons INSECTA 2013

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Association naturaliste, bureau d'étude, établissement public ...

Partenaire technique :

Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2018	9 000,00 €	30%	2 700,00 €	25%	2 250,00 €	30%	2 700,00 €	15%	1 350,00 €

Axe 2 – Restauration et gestion des habitats et des espèces

Les massifs de Crussol-Soyons sont des réservoirs de biodiversité, le double objectif est de les préserver et de les remettre en bon état.

Les communes de la CCRC possèdent plusieurs parcelles sur le site sur lesquelles il est plus facile d'intervenir car nous en avons la maîtrise foncière. Ce sont d'ailleurs sur ces parcelles que le précédent document unique est intervenu. Afin de ne pas perdre le travail réalisé précédemment, des actions de débroussaillage et d'entretien doivent continuer sur ces parcelles. Etant indirectement propriétaire de ces parcelles, la CCRC pourra passer un Contrat Natura 2000 sur 5 ans avec l'Etat et l'Europe afin de réaliser ces travaux. Le montage du Contrat prend néanmoins un certain temps, et l'action ne pourra pas démarrer avant 2016. Des financements ont donc été prévus pour les années 2014-2015 afin d'entretenir ces parcelles. Idem pour l'action lutte contre les espèces invasives.

Le chargé de mission s'occupera de monter ces Contrats Natura 2000 en partenariat avec la DDT07. Il pourra également étudier la possibilité de mettre en place d'autres contrats Natura 2000 sur le site comme la fermeture de certaines grottes au public ou encore la gestion pastorale.

La gestion des pelouses sèches est la principale action de l'axe 2 et les parcelles communales ont pour la plupart été restaurées. Cependant, la préservation des espèces inféodées aux pelouses sèches nécessite d'avoir un réseau important de pelouses sèches sur le site. Une action d'animation foncière a donc été prévue en partenariat avec le CG07 afin de restaurer de nouvelles pelouses sèches en cours de fermeture mais sur lesquelles nous ne pouvons pas intervenir car nous ne sommes pas propriétaires.

La politique ENS du département est avant toute chose un outil foncier au bénéfice de la préservation des sites naturels et de la biodiversité. Le Département incite les collectivités coordinatrices des sites ENS à s'engager à ses côtés dans ce domaine.

Les rôles de chacun seront définis au préalable lors d'une réunion. Des contrats Natura 2000 pourront être passés sur ces parcelles nouvellement acquises.

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.1 : Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales

Priorité : 1

Objectifs à court terme : - Restaurer et préserver les pelouses sèches contre l'embroussaillage

Objectifs à long terme : - Maintenir une surface suffisante globale de pelouses sèches sur le site afin de préserver les espèces associées (orchidées, papillons, oiseaux...)

Espèces ou habitats visés : - Pelouses sèches
- Orchidées, oiseaux et insectes indirectement

Localisation : - Pelouses autour du château de Crussol et plateau de la Tour penchée à Soyons

Description :

- Débroussailler les taches de ligneux dans les pelouses sèches, si possible 2 fois par an afin d'affaiblir la plante, au début du printemps après la montée de sève et en fin d'été avant la descente de sève
- Prendre en compte lors des interventions le cycle de vie des espèces présentes dans les pelouses sèches
- Exportation de la matière dans les bosquets et fourrés ou à l'extérieur du site
- Possibilité d'utiliser des engins mécaniques quand cela est possible (parcelle sur Soyons), arrachage des ligneux dans ce cas et non gyrobroyage

Références : Compte-rendu annuels des sorties depuis 2007

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre : Prestataires extérieurs

Partenaire technique : Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CBNMC, CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	10 000,00 €	0%	0 €	55%	5 500,00 €	30%	3 000,00 €	15%	1 500,00 €
2015	10 000,00 €	35%	3 500,00 €	20%	2 000,00 €	30%	3 000,00 €	15%	1 500,00 €
2016	10 000,00 €	Contrat Natura 2000							
2017	10 000,00 €	Contrat Natura 2000							
2018	10 000,00 €	Contrat Natura 2000							

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.2 : Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Restaurer et préserver les pelouses sèches contre l'embroussaillage grâce à des chantiers pédagogiques
- Impliquer la population locale et les jeunes dans la gestion du site

Objectifs à long terme :

- Maintenir une surface suffisante globale de pelouses sèches sur le site afin de préserver les espèces associées (orchidées, papillons, oiseaux...)
- Faire en sorte que la population locale s'approprie ce patrimoine naturel et le protège

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches
- Orchidées, oiseaux et insectes indirectement

Localisation :

- Pelouses communales : autour du château de Crussol et plateau de la Tour penchée à Soyons

Description :

- Présentation du chantier sous forme pédagogique afin de sensibiliser les participants aux enjeux du site (film, exposition, sortie sur le site...)
- Débroussailler les taches de ligneux dans les pelouses sèches à l'aide de sécateurs de force
- Exportation de la matière dans les bosquets et fourrés ou à l'extérieur du site
- Fin du chantier sous forme conviviale (pique-nique, goûter...)

Références :

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Communauté de communes Rhone Crussol et écoles spécialisés (MFR Mondy, CEFA Montélimar...)

Partenaire technique :

CG07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	1 000,00 €	0%	0 €	50%	500,00 €	30%	300,00 €	15%	150,00 €
2015	1 000,00 €	25%	250,00 €	25%	250,00 €	30%	300,00 €	20%	200,00 €
2016	1 100,00 €	25%	275,00 €	25%	275,00 €	30%	330,00 €	20%	220,00 €
2017	1 100,00 €	25%	275,00 €	25%	275,00 €	30%	330,00 €	20%	220,00 €
2018	1 200,00 €	25%	300,00 €	25%	300,00 €	30%	360,00 €	20%	240,00 €

Site naturel des massifs de Crussol - Soyons

Action 2.3

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.3 : Animation foncière en vue d'acquisition ou conventionnement des parcelles Priorité : 2

Objectifs à court terme :

- Acquisition de parcelles, avec une priorité portée sur les pelouses sèches afin de lutter contre l'embroussaillage
- A défaut d'acquisition, mise en place de conventions de gestion avec les propriétaires volontaires de certaines parcelles

Objectifs à long terme :

- Maintenir une surface suffisante globale de pelouses sèches sur le site afin de préserver les espèces associées (orchidées, papillons, oiseaux...)

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches
- Orchidées, oiseaux et insectes indirectement

Localisation :

- Crussol-Soyons

Description :

- Constitution d'un groupe de travail « foncier », qui réunira les interlocuteurs des communes concernées, de la Communauté de communes Rhône Crussol et du pôle ENS du Département de l'Ardèche ;
- Identification des parcelles prioritaires à acheter ou à conventionner et répartition de l'intervention des différents acteurs en fonction du contexte local (CCRC, CG07, communes) ;
- Partage du protocole d'acquisition foncière du CG07 et des modèles de promesses de vente pour harmoniser les prix et les procédures d'acquisition quelques soit le maître d'ouvrage ;
- Engagement de négociations foncières amiables, élaboration des promesses de vente et suivi des actes ou conventions de gestion par les différents maîtres d'ouvrages.

Références :

- schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 », Axe 1.2

Maitrise d'ouvrage :

- Pour animation : Communauté de communes Rhone, pôle ENS du CG07
- Pour acquisition : Communauté de communes Rhone Crussol, CG07, communes

Maitrise d'œuvre :

Communauté de communes Rhone Crussol, CG07, communes et prestataires extérieurs

Partenaire technique :

Safer, CG 07

Plan de financement :

Provision pour acquisition foncière : 10 000 €

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	10 000,00 €	0%	0,00 €	70%	7 000,00 €	0%	0,00 €	30%	3 000,00 €
2015	10 000,00 €	0%	0,00 €	70%	7 000,00 €	0%	0,00 €	30%	3 000,00 €
2016	10 000,00 €	0%	0,00 €	70%	7 000,00 €	0%	0,00 €	30%	3 000,00 €
2017	10 000,00 €	0%	0,00 €	70%	7 000,00 €	0%	0,00 €	30%	3 000,00 €
2018	10 000,00 €	0%	0,00 €	70%	7 000,00 €	0%	0,00 €	30%	3 000,00 €

Site naturel des massifs de Crussol - Soyons

Action 2.4

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.4 : Gestion des parcelles acquises dans l'année

Priorité : 2

- Objectifs à court terme :** - Entretenir et gérer les parcelles acquises, dans une logique de conservation ou de restauration des pelouses sèches.
- Objectifs à long terme :** - Maintenir une surface suffisante globale de pelouses sèches sur le site afin de préserver les espèces associées (orchidées, papillons, oiseaux...)
- Espèces ou habitats visés :** - Pelouses sèches
- Orchidées, oiseaux et insectes indirectement
- Localisation :** - Crussol-Soyons
- Description :** - Gérer et entretenir les parcelles acquises en fonction des besoins : actions de débroussaillage, de bucheronnage, de mise en place de parc de pâturage...
- Références :** - schéma départemental des espaces naturels sensibles « horizon 2020 », Axe 1.2
- action 2.4. du présent programme 2014-2018
- Maitrise d'ouvrage :** Communauté de communes Rhone Crussol
- Maitrise d'œuvre :** Communauté de communes Rhone Crussol, CG07, communes et prestataires extérieurs
- Partenaire technique :** CG 07, chambre d'agriculture
- Plan de financement :** Possibilité d'utiliser cette somme sur d'autres actions de gestion des milieux si aucune acquisition n'a été faite dans l'année (ex : débroussaillage de pelouses sèches...)

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	2 000,00 €	0%	0 €	55%	1 100,00 €	30%	600,00 €	15%	300,00 €
2015	2 100,00 €	25%	525,00 €	25%	525,00 €	30%	630,00 €	20%	420,00 €
2016	2 200,00 €	25%	550,00 €	25%	550,00 €	30%	660,00 €	20%	440,00 €
2017	2 300,00 €	25%	575,00 €	25%	575,00 €	30%	690,00 €	20%	460,00 €
2018	2 400,00 €	25%	600,00 €	25%	600,00 €	30%	720,00 €	20%	480,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.5 : Animation, gestion et suivi du pâturage sur l'ensemble du site

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Développer et maintenir le pâturage sur le site afin d'entretenir les pelouses sèches de manière durable

Objectifs à long terme :

- Maintenir une surface suffisante globale de pelouses sèches sur le site afin de préserver les espèces associées (orchidées, papillons, oiseaux...)

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches
- Orchidées, oiseaux et insectes indirectement

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Continuer le pâturage avec les ânes sur Crussol (maintenance des parcs, suivi du pâturage) et trouver un repreneur de l'activité

- Prendre contact avec les personnes qui font pâturer leur bête sur le site et pérenniser leur action (chevaux sur Soyons et vache sur Châteaubourg)

- Proposer le débroussaillage de leur parc afin d'augmenter la valeur pastorale et écologique de leur parcelle (ex : bucheronnage des pins noirs sur Soyons)

Références :

Bilans annuels du pâturage

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Communauté de communes Rhone Crussol

Partenaire technique :

Chambre d'agriculture, CBNMC, CG07

Plan de financement :

Action réalisée par le chargé de mission (voir Axe 4 : Animation du site)

Possibilité de mettre en place des Contrats Natura 2000 sur les parcelles pâturées (achat de tonnes à eau, clôtures...)

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces

Action 2.6 : Lutte contre les espèces invasives

Priorité : 1

Objectifs à court terme : - Lutter contre les espèces invasives afin de préserver les habitats naturels

Objectifs à long terme : - Limiter la diminution de certains habitats naturels à cause des espèces invasives

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats
- Toutes les espèces

Localisation : - Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Continuer la lutte contre l'ailante glanduleux (écorçage et arrachage de repousses) dont les nouvelles stations
- Recherche de méthodes efficaces pour la lutte contre les espèces invasives
- Arrachage ponctuel des autres espèces invasives sur le site (ambroisie, séneçon du cap...)
- Veille générale sur le site de l'arrivée éventuelle de nouvelles espèces invasives

Références :

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre : Communauté de communes Rhone Crussol et prestataires extérieurs

Partenaire technique : ARS, ONF, communes, CG07

Plan de financement : Possibilité de mettre en place des Contrats Natura 2000
Action pouvant éventuellement être réalisée en interne par des agents de la CCRC

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	2 000,00 €	0%	0 €	40%	800,00 €	30%	600,00 €	30%	600,00 €
2015	2 000,00 €	15%	300,00 €	25%	500,00 €	30%	600,00 €	30%	600,00 €
2016	2 000,00 €	Contrat Natura 2000							
2017	2 000,00 €	Contrat Natura 2000							
2018	2 000,00 €	Contrat Natura 2000							

Programme 2014 - 2018

Axe 2 : Gestion des habitats et des espèces**Action 2.7 : Fermer l'entrée de certaines grottes afin de préserver les chauves-souris**

Priorité : 3

Objectifs à court terme : - Préserver l'habitat des chauves-souris par la fermeture de certaines grottes du site

Objectifs à long terme : - Préserver un réseau de gîtes à chauves-souris sur le site

Espèces ou habitats visés : - Grottes
- Chauves-souris

Localisation : - Ensemble du site dont Châteaubourg
- Grotte de la Madeleine, Grotte de la Croix de Châteaubourg

Description : - Etudier l'intérêt et la possibilité de fermer certaines grottes sur le site
- Prendre contact avec les propriétaires et la fédération de spéléologie de l'Ardèche

Références : - Etude sur les chauves-souris de 2011 et 2016
- Cahier technique du CREN "Les gîtes cavernicoles"

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre : Prestataires extérieurs

Partenaire technique : Structures ayant la gestion d'autres sites N2000, Association naturaliste, CG07

Plan de financement : Possibilité de mettre en place des Contrats Natura 2000

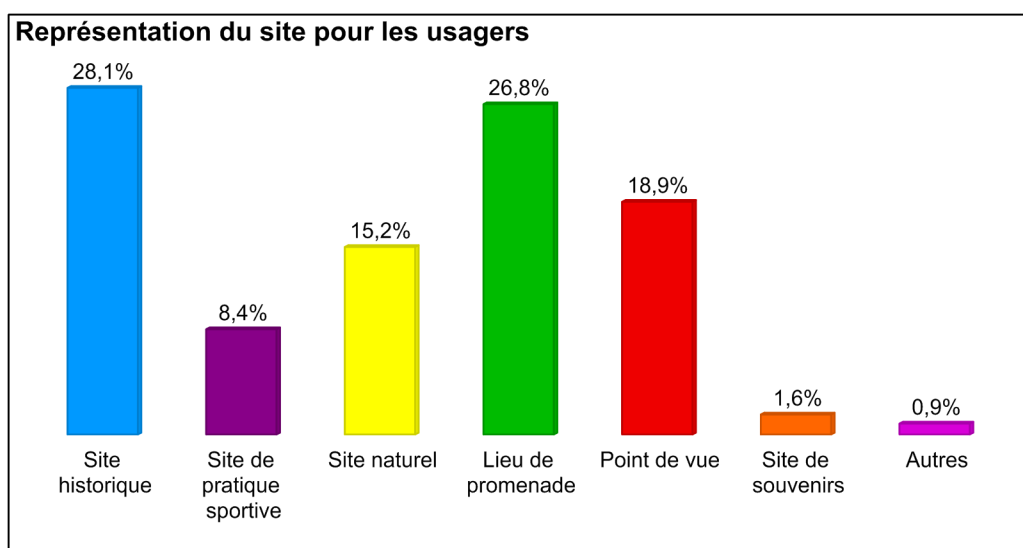
Année	Coût estimatif	Région RA	CG07	Etat	CCRC
2017	10 000,00 €	Contrat Natura 2000			

Axe 3 – Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation

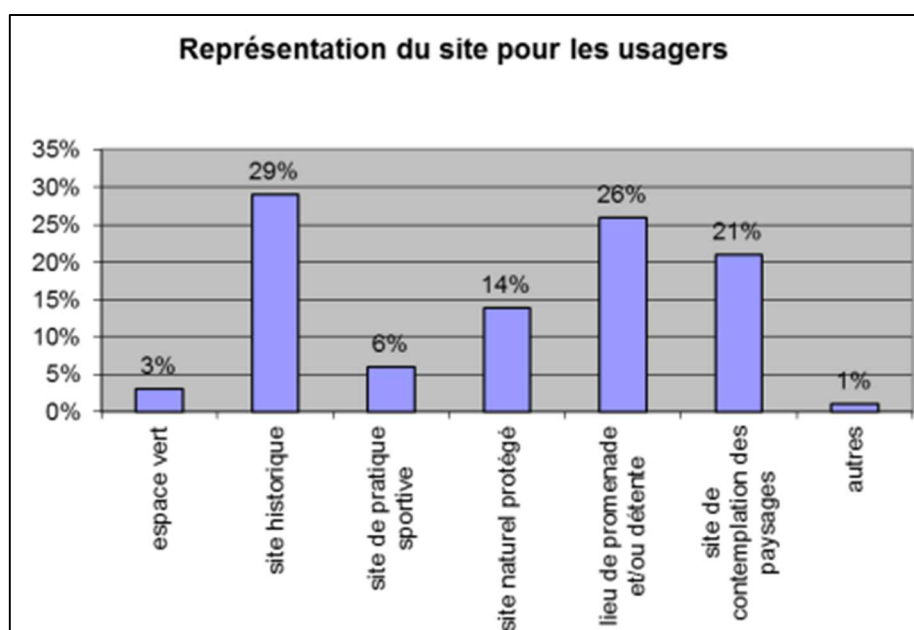
La Communauté de communes Rhône Crussol est investie dans la gestion du site des Massifs calcaires de Crussol et Soyons depuis plusieurs années. Dans le cadre de la réalisation du précédent plan de gestion, la collectivité a mené plusieurs actions visant la sensibilisation, l'accueil du public et la maîtrise de la fréquentation, à travers l'élaboration de différents outils : films, plaquettes, expositions, évènementiels, enquête de fréquentation...

Les massifs de Crussol-Soyons sont très fréquentés de par leur intérêt et leur proximité avec l'agglomération de Valence. En 2005, la fréquentation a été estimée à 80 000 personnes par an. L'enquête de 2013 a révélé une nette augmentation de plus de 38%. Aujourd'hui la fréquentation est estimée à **110 000 personnes** à l'année sur le massif de Crussol.

L'enquête de 2005 a également révélé que la majorité des visiteurs venait sur le site pour son aspect historique (château, grottes...) et pour se détendre et se promener. L'enquête 2013 montre les mêmes intérêts.



Etude 2013



Etude 2005

Ces résultats montrent bien qu'il est important de continuer à communiquer et à sensibiliser les visiteurs afin de changer leur représentation du site et qu'ils s'approprient ce patrimoine naturel et le protègent. Les principaux outils de communication (expo, film, panneaux..) n'ont été réalisés que récemment et les résultats sont attendus que dans quelques années, notamment en ce qui concerne la nouvelle génération qui est fortement sensibilisée à travers les écoles.

De même, de nombreuses personnes continuent à ignorer la présence des orchidées et leur fragilité. Les accompagnateurs en montagne, qui réalisent les sorties orchidées tous les week-ends et jours fériés au printemps, constatent régulièrement des dégradations sur les orchidées (cueillette, pique-nique sur les stations ...). Ces dégradations sont bien souvent faites par ignorance. Néanmoins, il semblerait que les nouvelles générations fassent plus attention, voir même éduquent leurs parents. La communication mise en place dans les écoles semble ainsi fonctionner.

Après 5 ans de gestion de ce site, et dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme unique de financement, il est apparu opportun de réaliser une stratégie d'interprétation et de communication pour ce site.

Pour mémoire : « La planification de l'interprétation est le processus complet permettant de répondre aux questions à propos de quoi, où, quand et comment il faut proposer les activités ou les dispositifs destinés à expliquer au public la signification d'un site d'un monument ou d'un territoire » (D.Aldridge)

L'objectif attendu est de disposer d'une stratégie d'interprétation et de communication pour les prochaines années afin d'améliorer le comportement des usagers du site vis à vis de la préservation du patrimoine naturel local.

Suite à la réalisation de cette stratégie d'interprétation et de communication du site des Massifs de Crussol et Soyons, la collectivité réalisera les différents outils de communication et de sensibilisation préconisés.

Axe 3 : Communication, sensibilisation, accueil du public

Action 3.1 : Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication du site Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Permettre aux visiteurs de mieux comprendre la signification et la valeur du site tout en ajoutant au plaisir de sa visite
- Obtenir la coopération du public pour le respect de certaines mesures de protection, les orchidées et les pelouses sèches notamment
- Identifier les besoins pour modifier la distribution des publics dans l'espace en créant des diversions (pour attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion)
- Modifier l'étalement de la fréquentation dans le temps (par exemple en créant des événements en dehors de la haute saison)

Objectifs à long terme :

- Faire en sorte que la population locale s'approprie ce patrimoine naturel et le protège
- Donner des possibilités d'autofinancement, les services fournis justifiant la perception des recettes propres (vente de brochures, participation aux visites guidées, droit d'entrée...)

Public visé :

- Grand public, club et pratiquants de sports de nature, groupes, CE

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Mise en place d'un groupe de travail technique (service communication CCRC, service environnement CCRC, service patrimoine et tourisme CCRC, office de tourisme, direction du musée et des grottes de Soyons, pole ENS CG07, DDT07...)
- Analyse de l'existant et diagnostic du site (la fréquentation, les publics, état des équipements/ des services/ des médias existants, potentiels d'interprétation, choix des thèmes d'interprétation... Inventaire des outils existants et mise en évidence de leur points forts et points faibles)
- Définition du schéma (place du site dans le réseau d'éducation à la nature, stratégie d'accueil et de gestion de la fréquentation, choix des médias appropriés, enjeux et des objectifs du plan d'interprétation et de communication...)
- Définition des objectifs et des opérations à mener pour chaque objectif identifié (quels besoins pour les prochaines années)
- Réalisation d'un descriptif des outils de sensibilisation et de communication à mettre en œuvre

Références :

Etude de fréquentation 2013

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Prestataires extérieurs

Partenaire technique :

CG07, office du tourisme, ADT 07, ATEN

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2015	15 000,00 €	0%	0 €	70%	10 500,00 €	0%	0,00 €	30%	4 500,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 3 : Communication, sensibilisation, accueil du public

Action 3.2 : Outils de sensibilisation et de communication suite à la formalisation de la stratégie d'interprétation et de communication du site

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Permettre aux visiteurs de mieux comprendre la signification et la valeur du site tout en ajoutant au plaisir de sa visite
- Obtenir la coopération du public pour le respect de certaines mesures de protection, les orchidées et les pelouses sèches notamment
- Identifier les besoins pour modifier la distribution des publics dans l'espace en créant des diversions (pour attirer vers un secteur particulier ou au contraire pour favoriser une plus grande dispersion)
- Donner des possibilités d'autofinancement, les services fournis justifiant la perception des recettes propres (vente de brochures, participation aux visites guidées, droit d'entrée...)

Objectifs à long terme :

- Améliorer le comportement des usagers du site vis-à-vis de la préservation du patrimoine naturel local
- Donner des possibilités d'autofinancement, les services fournis justifiant la perception des recettes propres (vente de brochures, participation aux visites guidées, droit d'entrée...)

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches principalement
- Orchidées, oiseaux et insectes

Public visé :

- Grand public, club et pratiquants de sports de nature, groupes, CE

Localisation :

- Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- les outils de communication à réaliser tout au long du programme seront décrits suite à l'élaboration de la stratégie d'interprétation et de communication
- Le descriptif des outils à réaliser sera précisé chaque année dans la demande de subvention

Références :

action n°3.1. du présent programme d'action

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Prestataires extérieurs

Partenaire technique :

CG07, office du tourisme, ADT 07

Plan de financement :

Une provision annuelle est prévue pour l'ensemble des outils de communication mis en place dans l'année

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2016	20 000,00 €	15%	3 000,00 €	40%	8 000,00 €	20%	4 000,00 €	25%	5 000,00 €
2017	20 000,00 €	15%	3 000,00 €	40%	8 000,00 €	20%	4 000,00 €	25%	5 000,00 €
2018	20 000,00 €	15%	3 000,00 €	40%	8 000,00 €	20%	4 000,00 €	25%	5 000,00 €

Programme 2014 - 2018

Axe 3 : Communication, sensibilisation, accueil du public

Action 3.3 : Sorties découverte de la faune et de la flore pour le grand public

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Informer le grand public et les groupes constitués (clubs, CE...) sur la richesse naturelle du site
- Proposer des sorties sur des thématiques différentes (orchidées, oiseaux, insectes...)

Objectifs à long terme :

- Faire en sorte que la population locale s'approprie ce patrimoine naturel et le protège

Espèces ou habitats visés :

- Pelouses sèches principalement
- Orchidées, oiseaux et insectes

Public visé :

- Grand public, club et pratiquants de sports de nature, groupes, CE

Localisation :

- Pelouses du château de Crussol et plateau de la Tour penchée à Soyons

Description :

- Continuer les sorties découverte des orchidées en avril/mai les week-ends et jours fériés à 13h pour les groupes constitués (club, CE...) et à 15h et 17h pour le grand public
- Proposer de nouveaux thèmes de découverte ex : oiseaux en mars lors de la migration et insectes en juin
- Proposer ces sorties aux clubs sportifs locaux
- Réalisation de la communication par le chargé de mission (pose d'affiches, communiqué de presse...)

Références :

Compte-rendu annuels des sorties depuis 2007

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Prestataires extérieurs

Partenaire technique :

CG07, office du tourisme, ADT 07

Plan de financement :

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	4 500,00 €	0%	0 €	40%	1 800,00 €	30%	1 350,00 €	30%	1 350,00 €
2015	4 650,00 €	15%	697,50 €	25%	1 162,50 €	30%	1 395,00 €	30%	1 395,00 €

Axe 3 : Communication, sensibilisation, accueil du public**Action 3.4** : Organiser 1 ou 2 évènementiels par an sur le site

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Informer le grand public de manière ludique et sous forme d'un évènementiel sur la gestion, la richesse et la fragilité du site
- Inciter le grand public à venir le site de Crussol avec une autre vision

Objectifs à long terme :

- Faire en sorte que la population locale s'approprie ce patrimoine naturel et le protège

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats
- Toutes les espèces

Public visé :

- Grand public

Localisation :**Description :**

- Organisation d'un évènementiel (ex : concours photo nature, conférences, projection d'un film nature en plein air....)
- Communication autour de l'évènementiel

Références :

- Rapports d'activités des années précédentes

Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'œuvre :

Communauté de communes Rhone Crussol et/ou prestataire extérieur

Partenaire technique : CG07, office du tourisme, ADT 07**Plan de financement :**

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	3 000,00 €	0%	0 €	40%	1 200,00 €	30%	900,00 €	30%	900,00 €
2015	3 100,00 €	15%	465,00 €	25%	775,00 €	30%	930,00 €	30%	930,00 €

Axe 4 : Mise en œuvre et animation du programme

Site naturel des massifs de Crussol - Soyons

Action 4.1

Programme 2014 - 2018

Axe 4 : Suivi administratif et animation du site

Action 4.1 : Suivi administratif et animation du site

Priorité : 1

Objectifs à court terme :

- Mettre en place et suivre les actions sur le site
- Montage et suivi des dossiers administratifs

Objectifs à long terme :

- Pérenniser la gestion du site dans le temps

Espèces ou habitats visés :

- Tous les habitats
- Toutes les espèces

Public visé :

- Tous les publics

Localisation :

Ensemble du site dont Châteaubourg

Description :

- Coordination et animation du programme (réunion du COPIL, réunion avec le Président du COPIL...)
- Surveillance et veille générale sur le site (tournée sur le terrain, évaluations des incidences...)
- Montage et suivi des dossiers de financement (demande de subvention, demande de paiement, rapport d'activité, Contrat N2000 ...)
- Rédaction et suivi des marchés publics
- Mise en place, suivi et validation des études
- Mise en place, suivi et réception des chantiers
- Animation foncière
- Mise en place, suivi et réalisation des actions de communication
- Bilan du programme 2014-2018

Références :

Maitrise d'oeuvre : Communauté de communes Rhone Crussol

Maitrise d'ouvrage : Communauté de communes Rhone Crussol

Plan de financement : Poste financé pour un 80% d'un équivalent temps plein

Année	Coût estimatif	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
2014	30 600,00 €	0%	0 €	40%	12 240,00 €	45%	13 770,00 €	15%	4 590,00 €
2015	30 400,00 €	20%	6 080,00 €	20%	6 080,00 €	45%	13 680,00 €	15%	4 560,00 €
2016	30 400,00 €	20%	6 080,00 €	20%	6 080,00 €	45%	13 680,00 €	15%	4 560,00 €
2017	30 400,00 €	20%	6 080,00 €	20%	6 080,00 €	45%	13 680,00 €	15%	4 560,00 €
2018	30 400,00 €	20%	6 080,00 €	20%	6 080,00 €	40%	12 160,00 €	20%	6 080,00 €

Plans de financement annuels

Programme d'action 2014

Opérations	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
AXE 1 : Connaissances et suivis scientifiques									
1.1 Inventaire des coléoptères forestiers (1ère tranche)	7500	0%	0	55%	4125	35%	2625	10%	750
1.2 Suivi des pelouses sèches	3000	0%	0	55%	1650	35%	1050	10%	300
1.3 Etude géologie (1ère tranche)	7500	0%	0	50%	3750	0%	0	50%	3750
Sous total	18000	0,00		9525,00		3675,00		4800,00	

AXE 2 : Gestion des habitats et des espèces									
2.1 Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales	10000	0%	0	55%	5500	30%	3000	15%	1500
2.2 Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches	1000	0%	0	55%	550	30%	300	15%	150
2.3 Animation foncière en vue d'acquisition (*provision pour mémoire non comptabilisée dans le total)	10000*	0%	0	70%	7000*	0%	0	30%	3000*
2.4 Gestion des parcelles acquises dans l'année	2000	0%	0	55%	1100	30%	600	15%	300
2.6 Lutte contre les espèces invasives	2000	0%	0	40%	800	30%	600	30%	600
Sous total	15000	0,00			7950,00		4500,00		2550,00

AXE 3 : Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation									
3.3 Sorties orchidées et autres thèmes	4500	0%	0	40%	1800	30%	1350	30%	1350
3.4 Organiser 1 ou 2 évènementiel	3000	0%	0	40%	1200	30%	900	30%	900
Sous total	7500	0,00			3000,00		2250,00		2250,00

AXE 4 : Coordination du programme, concertation, administratif									
4.1 Suivi administratif, coordination et animation du site	30600	0%	0	40%	12240	45%	13770	15%	4590
Sous total	30600	0,00			12240,00		13770,00		4590,00

Total global de l'année	71100	0,00			32715,00		24195,00		14190,00
--------------------------------	--------------	-------------	--	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------

Partenaires	Taux	Montants
Région Rhône Alpes	0,00%	0,00
Conseil général de l'Ardèche	46,01%	32 715,00
Etat (MEEDDAT)	34,03%	24 195,00
Com. de com. Rhone Crussol	19,96%	14 190,00
TOTAL	100%	71 100,00

Programme d'action 2015

Opérations	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
AXE 1 : Connaissances et suivis scientifiques									
1.1 Inventaire des coléoptères forestiers (2ème tranche)	7500	35%	2625	20%	1500	30%	2250	15%	1125
1.3 Etude géologie (2ème tranche)	7500	0%	0	50%	3750	0%	0	50%	3750
1.4 Suivi des oiseaux	14000	35%	4900	20%	2800	20%	2800	25%	3500
Sous total	29000	7525,00		8050,00		5050,00		8375,00	

AXE 2 : Gestion des habitats et des espèces									
2.1 Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales	10000	35%	3500	20%	2000	30%	3000	15%	1500
2.2 Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches	1000	25%	250	25%	250	30%	300	20%	200
2.3 Animation foncière en vue d'acquisition (*provision pour mémoire non comptabilisée dans le total)	10000*	0%	0	70%	7000*	0%	0	30%	3000*
2.4 Gestion des parcelles acquises dans l'année	2100	25%	525	25%	525	30%	630	20%	420
2.6 Lutte contre les espèces invasives	2000	15%	300	25%	500	30%	600	30%	600
Sous total	15100	4575,00	3275,00		4530,00		2720,00		

AXE 3 : Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation									
3.1 Réalisation d'une stratégie d'interprétation et de communication	15000	0%	0	70%	10500	0%	0	30%	4500
3.3 Sorties orchidées et autres thèmes	4650	15%	698	25%	1163	30%	1395	30%	1395
3.4 Organiser 1 ou 2 évènementiel	3100	15%	465	25%	775	30%	930	30%	930
Sous total	22750	1162,50		12437,50		2325,00		6825,00	

AXE 4 : Coordination du programme, concertation, administratif									
4.1 Suivi administratif, coordination et animation du site	30400	20%	6080	20%	6080	45%	13680	15%	4560
Sous total	30400	6080,00		6080,00		13680,00		4560,00	

Total global de l'année	97250	19342,50	29842,50	25585,00	22480,00
--------------------------------	--------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Partenaires	Taux	Montants
Région Rhône Alpes	19,89%	19 342,50
Conseil général de l'Ardèche	30,69%	29 842,50
Etat (MEEDDAT)	26,31%	25 585,00
Com. de com. Rhone Crussol	23,12%	22 480,00
TOTAL	100%	97 250,00

Programme d'action 2016

Opérations	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
AXE 1 : Connaissances et suivis scientifiques									
1.5 Suivi des chauves-souris	15000	30%	4500	25%	3750	30%	4500	15%	2250
1.2 Suivi des pelouses sèches	3000	30%	900	25%	750	30%	900	15%	450
Sous total	18000	5400,00		4500,00		5400,00		2700,00	

AXE 2 : Gestion des habitats et des espèces									
2.1 Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales	10000	Contrat Natura 2000							
2.2 Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches	1100	25%	275	25%	275	30%	330	20%	220
2.3 Animation foncière en vue d'acquisition (*provision pour mémoire non comptabilisée dans le total)	10000*	0%	0	70%	7000*	0%	0	30%	3000*
2.4 Gestion des parcelles acquises dans l'année	2200	25%	550	25%	550	30%	660	20%	440
2.6 Lutte contre les espèces invasives	2000	Contrat Natura 2000							
Sous total	3300	825,00		825,00		990,00		660,00	

AXE 3 : Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation									
3.2 Outils de sensibilisation et de communication suite à la stratégie d'interprétation	20000	15%	3000	40%	8000	20%	4000	25%	5000
Sous total	20000	3000,00		8000,00		4000,00		5000,00	

AXE 4 : Coordination du programme, concertation, administratif									
4.1 Suivi administratif, coordination et animation du site	30400	20%	6080	20%	6080	45%	13680	15%	4560
Sous total	30400	6080,00		6080,00		13680,00		4560,00	

Total global de l'année	71700	15305,00		19405,00		24070,00		12920,00	
--------------------------------	--------------	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--

Partenaires	Taux	Montants
Région Rhône Alpes	21,35%	15 305,00
Conseil général de l'Ardèche	27,06%	19 405,00
Etat (MEEDDAT)	33,57%	24 070,00
Com. de com. Rhone Crussol	18,02%	12 920,00
TOTAL	100%	71 700,00

Programme d'action 2017

Opérations	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
AXE 1 : Connaissances et suivis scientifiques									
1.6 Suivi de la flore remarquable	12000	30%	3600	25%	3000	30%	3600	15%	1800
1.7 Suivi des reptiles dont L.ocellé	8000	30%	2400	25%	2000	30%	2400	15%	1200
Sous total	20000	6000,00		5000,00		6000,00		3000,00	

AXE 2 : Gestion des habitats et des espèces									
2.1 Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales	10000	Contrat Natura 2000							
2.2 Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches	1100	25%	275	25%	275	30%	330	20%	220
2.3 Animation foncière en vue d'acquisition (*provision pour mémoire non comptabilisée dans le total)	10000*	0%	0	70%	7000*	0%	0	30%	3000*
2.4 Gestion des parcelles acquises dans l'année	2300	25%	575	25%	575	30%	690	20%	460
2.6 Lutte contre les espèces invasives	2000	Contrat Natura 2000							
2.7 Fermeture de certaines grottes	10000	Contrat Natura 2000							
Sous total	3400	850,00		850,00		1020,00		680,00	

AXE 3 : Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation									
3.2 Outils de sensibilisation et de communication suite à la stratégie d'interprétation	20000	15%	3000	40%	8000	20%	4000	25%	5000
Sous total	20000	3000,00		8000,00		4000,00		5000,00	

AXE 4 : Coordination du programme, concertation, administratif									
4.1 Suivi administratif, coordination et animation du site	30400	20%	6080	20%	6080	45%	13680	15%	4560
Sous total	30400	6080,00		6080,00		13680,00		4560,00	

Total global de l'année	73800	15930,00		19930,00		24700,00		13240,00	
--------------------------------	--------------	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--

Partenaires	Taux	Montants
Région Rhône Alpes	21,59%	15 930,00
Conseil général de l'Ardèche	27,01%	19 930,00
Etat (MEEDDAT)	33,47%	24 700,00
Com. de com. Rhone Crussol	17,94%	13 240,00
TOTAL	100%	73 800,00

Programme d'action 2018

Opérations	Coûts (€)	Région RA		CG07		Etat		CCRC	
AXE 1 : Connaissances et suivis scientifiques									
1.2 Suivi des pelouses sèches	3000	30%	900	25%	750	30%	900	15%	450
1.8 Etude de fréquentation	6000	15%	900	50%	3000	20%	1200	15%	900
1.9 Suivi des habitats	12000	30%	3600	25%	3000	30%	3600	15%	1800
1.10 Suivi des papillons de jour	9000	30%	2700	25%	2250	30%	2700	15%	1350
Sous total	30000	8100,00		9000,00		8400,00		4500,00	

AXE 2 : Gestion des habitats et des espèces									
2.1 Gestion des pelouses sèches sur les parcelles communales	10000	Contrat Natura 2000							
2.2 Chantiers pédagogiques pour la gestion des pelouses sèches	1200	25%	300	25%	300	30%	360	20%	240
2.3 Animation foncière en vue d'acquisition (*provision pour mémoire non comptabilisée dans le total)	10000*	0%	0	70%	7000*	0%	0	30%	3000*
2.4 Gestion des parcelles acquises dans l'année	2400	25%	600	25%	600	30%	720	20%	480
2.6 Lutte contre les espèces invasives	2000	Contrat Natura 2000							
Sous total	3600	900,00		900,00		1080,00		720,00	

AXE 3 : Sensibilisation, accueil du public et maîtrise de la fréquentation									
3.2 Outils de sensibilisation et de communication suite à la stratégie d'interprétation	20000	15%	3000	40%	8000	20%	4000	25%	5000
Sous total	20000	3000,00		8000,00		4000,00		5000,00	

AXE 4 : Coordination du programme, concertation, administratif									
4.1 Suivi administratif, coordination et animation du site	30400	20%	6080	20%	6080	40%	12160	20%	6080
Sous total	30400	6080,00		6080,00		12160,00		6080,00	

Total global de l'année	84000	18080,00		23980,00		25640,00		16300,00	
--------------------------------	--------------	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--

Partenaires	Taux	Montants
Région Rhône Alpes	21,52%	18 080,00
Conseil général de l'Ardèche	28,55%	23 980,00
Etat (MEEDDAT)	30,52%	25 640,00
Com. de com. Rhone Crussol	19,40%	16 300,00
TOTAL	100%	84 000,00